



ÉTAT DES LIEUX

2016

LE LIVRE ET LA LECTURE EN BRETAGNE

*Livre et
lecture*

en Bretagne

Levrioù ha
lennadennoù

Livre et lecture en Bretagne
Établissement public de coopération culturelle

SOMMAIRE

1. Les artistes-auteurs	3
Le contexte national	3
Le droit d'auteur : des enjeux nationaux voire internationaux	4
Le contexte régional	5
2. L'édition	7
Le contexte national	7
Le contexte régional	11
3. La librairie	17
Le contexte national : 3000 librairies indépendantes, des commerces fragiles qui résistent	17
Le contexte régional	21
4. Les bibliothèques	25
Le contexte national	25
Le contexte régional	28
5. Les manifestations littéraires	31
Généralités	31
Le contexte national	31
Le contexte régional	32
6. Les publics empêchés et éloignés	35
Lecture en prison	35
Lecture à l'hôpital	36
Lecture et handicap	37
Prévention et lutte contre l'illettrisme	37

1. Les artistes-auteurs

Le contexte national

Ces dernières années les auteurs ont fait entendre leurs inquiétudes, ce qui a conduit le service livre et lecture du Ministère de la Culture, le Centre national du livre (CNL), la Fédération interrégionale pour le livre et la lecture (FILL) et le Syndicat national des auteurs de bande dessinée à mener plusieurs enquêtes parallèles pour mieux appréhender la situation économique et sociale de toutes les catégories d'auteurs.

Les vocables « auteur » ou « artiste-auteur » désignent en effet des personnes aux activités très diverses. C'est la première fois que des données quantitatives relatives aux auteurs de l'écrit sont réunies et analysées à l'échelon national. Nous disposons de peu d'informations sur leur situation économique.

L'étude du sociologue Bernard Lahire publiée en 2006 sous le titre *La Condition littéraire, la double vie des écrivains*, avait dressé un portrait très utile de l'activité d'écrivain montrant, comme son titre l'indique, la nécessité d'exercer plusieurs métiers simultanément. Cependant cette enquête n'incluait que peu de données chiffrées.

L'auteur est un maillon essentiel de cette fameuse « chaîne du livre » et pourtant très méconnu. Cette méconnaissance est en grande partie liée à l'image « romantique » de l'écrivain dans sa tour d'ivoire véhiculée par les médias et l'école. Pourtant il ne fournit pas seulement la matière première qui alimente la « chaîne du livre » mais a également un rôle non négligeable dans la promotion de la lecture. Il est de plus en plus sollicité pour intervenir dans le milieu scolaire notamment.

Sa rémunération est très faible au regard du temps consacré tant à l'écriture qu'aux opérations de promotion du livre et de la lecture. Rares sont les auteurs qui peuvent vivre exclusivement de la vente de leurs livres, le plus souvent ils sont contraints d'exercer un autre métier, pas toujours en relation avec la création littéraire.

► Il ressort de l'étude sur la situation économique et sociale des auteurs du livre, menée par le Ministère de la Culture et le Centre national du livre que :

> Sur 100 000 personnes ayant perçu des droits d'auteurs en 2013 dans le secteur du livre, moins de 10 % en tirent l'essentiel de leurs revenus.

> Par ailleurs, ces 10% ont vu leurs revenus se dégrader en raison d'une hausse ininterrompue de la production de nouveaux titres malgré un marché en stagnation (voire en léger recul). À noter que le prix des livres a augmenté moins vite que l'inflation depuis 15 ans.

► <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Actualites/Etude-sur-la-situation-economique-et-sociale-des-auteurs-du-livre-resultats>

► L'étude sur les revenus connexes (issus d'ateliers d'écriture, de résidences, de lectures, de rencontres, d'expositions...) menée parallèlement par 12 structures régionales adhérentes à la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL), à laquelle s'est associé Livre et lecture en Bretagne, aboutit aux conclusions suivantes :

> Une large majorité d'auteurs (80% des répondants) exercent des activités connexes.

> Une forte mobilité interrégionale : l'étude confirme la décentralisation de la vie littéraire à travers une forte mobilité interrégionale des auteurs ; c'est dans d'autres régions que l'on se rend lorsqu'on sort de son territoire, Paris et l'Île-de-France n'étant cités qu'en troisième position, y compris par les auteurs affiliés.

> Une rémunération encore trop peu fréquente et une méconnaissance des modes de rémunération par les opérateurs.

> Une nécessaire reconnaissance des activités connexes : le développement des activités connexes est loin d'assurer un niveau de revenu suffisant pour des auteurs dont le revenu global demeure, pour la grande majorité d'entre eux, limité. Compte tenu de la modestie des ressources des auteurs, il y a lieu de travailler à la reconnaissance de ces activités connexes, au sens politique, comme au sens plus particulier de leur mode de rémunération.

► <http://fill-livrelecture.org/les-revenus-connexes-des-auteurs-du-livre/>

► Ces études ne font que confirmer les observations de terrain et le bien-fondé des inquiétudes des auteurs. Par ailleurs, elles soulignent un fait que nous observons de plus en plus souvent : ces auteurs sont pour une part des artistes-auteurs au sens où ils pratiquent plusieurs disciplines artistiques.

> Le témoignage de l'un d'entre eux **Benoît Broyart**, président du Comité d'émergence de Livre et lecture en Bretagne, est éclairant sur ce sujet :

« Suite à la publication de la récente étude sur la situation économique et sociale des auteurs, la question est, au moins pour les affiliés : écrire et publier des livres peut-il constituer un métier ? Pourtant, en nous affiliant à l'AGESSA, nous nous déclarons bien comme auteur professionnel.

Écrire et publier des livres peut-il constituer un métier ? Au bout de dix ans de pratique et d'une trentaine de livres publiés, principalement dans le secteur jeunesse, j'aurai envie de répondre « oui si ».

Oui si vous acceptez de déployer vos talents dans de multiples activités (lectures, interventions scolaires, ateliers, etc.), c'est-à-dire qu'écrire ne suffit pas, à moins de sortir un best-seller. Soyez des performers hors-pairs.

Oui si vous appréciez les supports multiples (romans, albums, bande-dessinée, spectacle). Il est toujours bénéfique de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. »

Extrait d'un texte à paraître dans le prochain numéro de Pages de Bretagne

À signaler que la réforme du régime de retraite complémentaire des artistes et auteurs professionnels (RAAP) a été le déclencheur d'un mouvement d'auteurs qui s'est notamment manifesté à plusieurs reprises lors de manifestations littéraires. Réforme qui porte à 8% la cotisation sur les revenus en droits d'auteur.

► <http://www.ircec.fr/read/actualites/documents/CPReformeRAAP.pdf>
 ► <http://www.syndicatbd.org/wp-content/uploads/2016/01/RAAP-D%C3%A9cret-2015-1877-du-30-d%C3%A9cembre-2015-1.pdf>

Le droit d'auteur : des enjeux nationaux voire internationaux

Le droit d'auteur a connu plusieurs réformes ses dernières années et de nombreux débats sont en cours concernant son évolution. Les relations entre les acteurs de la chaîne du livre sont de ce fait particulièrement tendues, suite notamment au rapport Réda et au projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

► <https://juliareda.eu/le-rapport-reda-explique/>
 ► http://www.syndicatbd.org/wp-content/uploads/2015/07/SNAC-juin-2015_EU-r%C3%A9forme-droit-dauteur.pdf
 ► <http://www.syndicatbd.org/senat-vs-auteurs/>

► **Quelques dates :**

> **Février 2011** : circulaire sur les revenus connexes.

► http://www.atlf.org/wp-content/uploads/2014/06/Profession-traducteur_Fiscalite%C3%A9_Circulaire-16-fev-2011.pdf

> **Mars 2013** : signature d'un accord-cadre relatif au contrat d'édition à l'ère du numérique entre le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition.

► <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Dossiers-de-presse/Signature-de-l-accord-cadre-relatif-au-contrat-d-edition-a-l-ere-du-numerique-entre-le-Conseil-permanent-des-ecrivains-et-le-Syndicat-national-de-l-edition>

> **Fin 2013**, l'Union européenne lance une consultation publique sur la réforme du droit d'auteur et des droits voisins.

► <http://www.reformonsledroitdauteur.eu/>

> **Décembre 2014** : les nouvelles dispositions légales entrent en vigueur.

► <http://www.sgd.l.org/juridique/contrats/contrat-d-edition>

> **9 juillet 2015** : adoption du rapport Réda par le Parlement européen

► <http://www.usine-digitale.fr/article/le-vote-europeen-du-rapport-reda-ne-leve-pas-tous-les-debats-sur-le-droit-d-auteur.N341077>

Le contexte régional

CHIFFRES RÉGIONAUX CLÉS - 2015 :

695 artistes-auteurs en Bretagne :

- 576 en Bretagne administrative,
- 119 en Loire-Atlantique.

► **Le recensement des auteurs fait par Livre et lecture en Bretagne n'est certainement pas exhaustif.**

Il se poursuit de manière permanente. Il s'agit d'auteurs (écrivains, illustrateurs, photographes...) ayant publié au minimum un livre depuis moins de 10 ans et qui résident en Bretagne.

► **Les souhaits exprimés par les auteurs lors de l'état des lieux de 2009 :**

- > une meilleure connaissance de la législation concernant leurs droits,
- > des conseils sur les résidences et les ateliers d'écriture,
- > créer du réseau (avec les bibliothécaires, les libraires, les organisateurs de manifestations littéraires...).

► **Ce qui a été réalisé par Livre et lecture en Bretagne :**

> **La promotion des auteurs de Bretagne**

La qualité et la diversité des auteurs de Bretagne n'étaient pas suffisamment perçues, y compris par les autres acteurs de la chaîne du livre. Il fallait donc mettre en avant cette richesse. Le recensement des auteurs de Bretagne a été réalisé avec l'objectif de faciliter et de renforcer les liens entre les auteurs, les organisateurs de manifestations littéraires, les libraires et les bibliothécaires. La mise à la une d'auteurs dans *Pages de Bretagne* a contribué à mettre en évidence la diversité des auteurs de Bretagne.

> Le laboratoire des auteurs/un espace d'expérimentation

En 2013, nous avons proposé aux auteurs de se réunir régulièrement, pour mieux se connaître, pour échanger sur l'évolution de leur activité mais aussi sur leurs projets. Nous leur proposons également d'aller à la rencontre d'autres espaces de création et de diffusion culturelles que ceux du livre et de la lecture.

Cette initiative intitulé « Le laboratoire des auteurs » a connu deux principales déclinaisons:

- **une série de rencontres** avec une représentante de l'AFDAS (Assurance Formation des Activités du Spectacle), sur l'accès au droit à la formation.

L'AFDAS est l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) qui gère, sur le plan national, l'ensemble du dispositif de la formation professionnelle des secteurs du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs, de la presse, des agences de presse et de l'édition.

- **et un travail avec le secteur de l'audiovisuel** autour de création collaboratives entre écrivains et cinéastes intitulé «état d'un lieu commu».

> Diffusion d'informations (centre de ressources)

Mise en place une lettre d'information électronique mensuelle spécifique aux auteurs, qui permet de les informer sur les questions de droits, les résidences d'auteurs, sur l'actualité de la vie littéraire en Bretagne et dans les autres régions.

2. L'édition

Le contexte national

► Une surconcentration de l'activité

En 2014, selon Livres Hebdo, 4555 éditeurs ont publié au moins un titre.

5800 entreprises ont déposé au moins un livre au dépôt légal en 2013, cette même année le SNE recensait **5000 entreprises** ayant publié au moins deux livres dans l'année.

Cependant « Livres Hebdo », qui publie chaque année un classement des 200 premières maisons d'édition indique (toujours pour 2013), que **les 10 premières maisons concentrent près de 80 % du chiffre d'affaire** du secteur (50% pour les trois premières).

Cette surconcentration de l'activité n'est pas nouvelle, elle a débuté à la fin des années 90 et n'a fait que s'accélérer depuis, comme l'indique André Schiffrin dans *L'Édition sans éditeur* et dans *Le Contrôle de la parole* (tous deux édités aux Editions La Fabrique).

Ainsi, ces mêmes maisons qui concentrent l'essentiel de la production et du chiffre d'affaire sont aussi celles qui possèdent les plus puissantes entreprises de diffusion et de distribution.

Depuis le début des années 2000 le nombre de titres édités chaque année n'a cessé de croître :

- > 39 200 titres en 1990 ;
- > 51 900 titres en 2000 ;
- > 79 300 titres en 2010 ;
- > 80 255 titres en 2014.

Reste donc très peu de place pour la production des plus petites structures d'édition dans le circuit traditionnel de diffusion. Les plus grosses maisons occupent l'essentiel des tables de présentation et des rayons des librairies. Le système de l'office renforce cette présence dominante de la production des plus grandes maisons d'édition, il a également pour conséquence de mobiliser la trésorerie des librairies.

> Gisèle Sapiro et Jean-Yves Mollier résument bien la situation de l'édition dans *Les contradictions de la globalisation éditoriale*, paru en 2009 chez Nouveau Monde éditions :

« Le marché de l'édition actuel peut donc être qualifié de paradoxal : des gros de plus en plus gros, des petits de plus en plus petits, à la marge de la marge. D'un côté des conditions d'accès qui se « démocratisent », de l'autre un état du marché très tendu, très rapide, qui rend l'accès au marché et la survie des plus aléatoires. »

► Diffuser/distribuer : la principale difficulté des «petits éditeurs» indépendants

Le problème majeur rencontré par les « petits » éditeurs est celui de la diffusion/ distribution. Peu d'entreprises proposent ces services, et la plupart appartiennent à des gros éditeurs. Ces diffuseurs prennent peu de nouveaux diffusés, leurs catalogues étant déjà surchargés. À noter que **5 diffuseurs se partagent 80% du marché**.

Plusieurs solutions alternatives (très largement financées par des fonds publics) ont été mises en place, toutes ont échoué. On peut notamment citer :

> **Distique**, société créée dans l'objectif de diffuser la petite édition à la fin des années 70, a connu plusieurs crises et a fermé ses portes en 2003.

- ▶ http://www.scolibris.fr/fichier/imgCK/108364738Concentration_diffusion_DENIEUIL.pdf
- ▶ http://next.liberation.fr/livres/2001/03/08/impasse-distique_357202

> **ML2D** initié en Franche Comté n'a existé que 4 ans (2009-2013).

- ▶ <https://www.actualitte.com/article/reportages/une-cooperative-inedite-d-editeurs-en-franche-comte/57609>

> **Calibre**, structure de distribution dédiée à la petite édition, née en 2006, à partir d'un groupe de travail du Syndicat national de l'édition (SNE) sur la petite édition, financée par le SLF et le SNE, a fermé ses portes en 2011, fragilisant ainsi les petits éditeurs pour qui cette structure avait été mise en place.

- ▶ <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/fin-de-calibre-une-petite-mort-pour-les-petits-editeurs/25441>
- ▶ <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/calibre-on-voudrait-couler-la-petite-edition-on-ne-ferait-pas-autrement/26301>

Pourquoi ces échecs ?

On constate dans les exemples précédents que les coûts de fonctionnement « incompressibles » (un petit diffuseur est dans l'obligation de fournir le même niveau de prestations qu'un gros) ne sont pas couverts par les ventes. Les ouvrages des petits diffuseurs deviennent rarement des best-sellers.

On peut aussi rappeler le manque de temps et parfois de « professionnalisme » des petits éditeurs diffusés qui peuvent se traduire par l'absence de fiches argumentaires, l'absence de surdiffusion... Difficile en ce cas pour les diffuseurs de bien défendre les ouvrages de leurs catalogues.

Et surtout, nous l'avons déjà dit, la concurrence est forte, les grands éditeurs occupent tous des secteurs éditoriaux et les circuits de diffusion (librairies indépendantes, GMS, GSS, vente en ligne...).

► L'autoédition, un phénomène qui prend de l'ampleur

Dans son rapport sur l'observation du dépôt légal en 2014 la BnF souligne la part de plus en plus importante de l'autoédition (le quart des déposants actifs).

De plus en plus d'auteurs ont, en effet, recours à l'autoédition, soit parce qu'ils n'ont pas trouvé d'éditeur pour les publier, soit parce qu'ils font le choix de rester maîtres de leurs œuvres et de leur diffusion. Si le phénomène n'est pas nouveau, il prend de l'ampleur, en raison notamment de la démocratisation des outils permettant une publication à peu de frais.

> conférence Labo de l'édition (Paris) du 21 janvier 2016 : « Publier son livre à l'ère numérique »

- ▶ <http://www.idboox.com/infos-ebooks/edition-autoedition-les-auteurs-parlent-de-publier-son-livre-a-lere-numerique/>

Les plateformes proposant des services aux autoéditeurs se sont multipliées, certaines fondées par des opérateurs économiquement puissants : Amazon, Google (GooglePlay), Kobo, Librinova et Cultura.

- ▶ <https://librinova.wordpress.com/2016/01/18/la-boutique-des-auteurs-le-nouveau-site-made-by-cultura-et-librinova/>

> Un récent ouvrage intitulé *Publier son livre à l'ère numérique*, de **Marie-Laure Cahier et Elisabeth Sutton** est d'ailleurs consacré à ce « phénomène ». L'extrait ci-dessous indique bien l'importance prise par de l'autoédition :

« Il nous a semblé utile de faire un point d'étape sur un phénomène en devenir, dont l'émergence ne date que de 2007, avec le lancement par Amazon du support de lecture Kindle, et qui est encore plus récente en Europe continentale et en France en particulier (2012). Certes, des formes d'autoédition ont toujours existé, mais c'est bien évidemment la technologie facilitatrice mise à la disposition des auteurs, l'émergence de la lecture et de la distribution de livres numériques (ebooks) qui lui ont permis de trouver une véritable audience et d'acquérir le statut de « phénomène ». »

Ces plateformes de publication proposent différentes formules pouvant comprendre un accompagnement, parfois l'avis d'auteurs confirmés sur les manuscrits, et bien entendu une publication payante. Pour faire leur promotion elles mettent en avant les auteurs de bestsellers qui se sont d'abord autoédités.

De nombreuses plateformes se sont développées ces dernières années pour promouvoir certains genres : la fantasy, la SF... véritables espaces d'échange entre les auteurs (débutants ou confirmés), elles sont parfois utilisées par les éditeurs pour repérer de nouvelles plumes (cf. Bragelonne).

L'autoédition est considérée par les uns comme une calamité (passagère !) et par les autres comme une opportunité « d'entrer en littérature » sans avoir besoin de se soumettre au diktat d'un éditeur. Les auteurs autoédités estiment, pour la plupart, que les lecteurs sont plus légitimes dans leurs choix que les éditeurs.

► L'édition à compte d'auteur

La pratique de l'édition à compte d'auteur (quand l'auteur paye pour être édité) semble taboue dans la presse professionnelle. Pourtant de nombreux auteurs en quête de reconnaissance se laissent convaincre.

Chez certains éditeurs, peu scrupuleux, la technique d'hameçonnage est bien rôdée : un nom prestigieux et bien référencé dans les moteurs de recherche, un courrier rapide et flatteur annonçant que le texte soumis est bon mais que la maison ne peut se permettre financièrement de l'éditer, des contrats commerciaux ressemblant à des contrats d'édition, des relances pour mettre sous pression les auteurs...

D'autres maisons, plus honnêtes, affichent clairement les tarifs de leurs prestations et se chargent d'accompagner des projets d'édition qui ne trouveraient probablement pas d'éditeur « classique ». Ils agissent et se présentent en tant que prestataires de services.

Enfin, nous savons que de nombreux éditeurs « traditionnels » pratiquent l'édition à compte d'auteur (ou une forme déguisée qui consiste à exiger de l'auteur qu'il trouve un financement, souvent public, ou un préachat) pour une partie de leurs publications. Il est difficile de mesurer quelle proportion de leur catalogue est concernée, cette économie, presque souterraine dans l'édition, est difficile à évaluer.

► Les formations

Le métier d'éditeur requiert des compétences et connaissances dans des domaines variés : juridique, commercial, technique, relationnel... Il est recommandé, pour travailler dans l'éditorial stricto sensu, d'avoir une solide culture générale associée à une formation professionnelle de type bac +5.

Des formations à bac +2 ou +3 existent également. Elles mènent le plus souvent aux métiers de la vente et de la production des livres. Le BTS édition prépare par exemple au métier de technicien de fabrication.

En ce qui concerne la formation continue, capitale dans un secteur où les outils et les techniques évoluent rapidement, l'Asfored (organisme de formation fondé par le Syndicat national de l'édition) reste l'interlocuteur privilégié car ce centre de formation propose un riche catalogue de stages dédiés à « tous ceux qui conçoivent, produisent et diffusent des publications papier ou multimédias ». L'Asfored élabore également de nombreuses sessions sur mesure répondant aux besoins spécifiques des entreprises.

D'autres organismes de formation, tels qu'EMI CFD et le Greta Ecole Estienne proposent également des formations adaptées et notamment préparent au Certificat de Qualification Professionnelle éditeur numérique.

Reste à signaler que de nombreux éditeurs sont autodidactes : venant d'horizons divers, la formation continue leur permet, quand ils le souhaitent, de développer des compétences qui leur manquent. Ce fort pourcentage d'autodidactes complique la mise en place de la formation continue qui doit souvent s'adapter au cas par cas.

► Quels réseaux pour les éditeurs ?

Le Syndicat national de l'édition s'efforce depuis 1947 de défendre les intérêts des éditeurs dits de création, la liberté de publication, le respect du droit d'auteur et le prix unique du livre (loi Lang, 1981 et 1982). Il regroupe plus de 650 maisons d'édition.

En parallèle de ce syndicat, d'autres associations existent comme, par exemple :

- > l'Alliance internationale des éditeurs indépendants qui est une association à but non lucratif, composée de 90 maisons d'édition et de 9 collectifs d'éditeurs de 45 pays différents. L'Alliance représente directement ou indirectement quelques 400 maisons d'édition.

- > Créée depuis 2003, l'association l'Autre livre s'attache à résister à la marchandisation du livre et défend l'exception culturelle, la pluralité et la diversité face à la concentration croissante de l'édition et de la distribution dans des groupes industriels et financiers, et face à l'arrivée de géants mondiaux du numérique dans la chaîne du livre.

- > D'autres associations regroupent des éditeurs spécialisés comme l'Union des éditeurs de voyage indépendants. Ces associations permettent la mise en place d'actions communes de communication : catalogues communs, sites Internet mutualisés, stands communs lors de salons du livre...

Il existe également des associations d'éditeurs en région. En Bretagne, il n'y a pas d'association régionale à proprement parler cependant il existe l'association « Entre deux mots » qui regroupe cinq éditeurs (Millefeuille, Les Oiseaux de papier, Apogée, Palémon, Cristel).

► Les aides à l'édition

L'édition étant une économie très fragile, les éditeurs peuvent solliciter des aides spécifiques auprès de différentes institutions.

Les aides du Centre national du Livre (CNL)

Ces aides visent à accompagner la prise de risque économique d'un éditeur en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée, sous format imprimé et/ou numérique, accessible au plus grand nombre.

Tout éditeur professionnel peut formuler une demande, quelle que soit sa forme juridique, quel que soit son pays, dès lors que l'ouvrage paraît en langue française ou langue de France, qu'il est diffusé en France et qu'il fait l'objet d'un contrat d'édition et/ou de traduction conforme aux normes en vigueur avec l'auteur et/ou le traducteur présenté. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions pour la publication d'un ouvrage et pour l'édition de traductions. Il existe également des prêts économiques aux entreprises d'édition.

Les aides des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)

Les DRAC accordent des aides aux maisons d'édition établies dans leur région. Selon les spécificités du paysage éditorial régional et des politiques de soutien mises en œuvre par les DRAC, ces aides peuvent être destinées à soutenir des projets de publication, à accompagner des projets de développement et de modernisation des maisons d'édition ou à favoriser des projets collectifs structurants pour la chaîne du livre en région.

Les aides des collectivités territoriales

Les dispositifs de soutien diffèrent d'une collectivité à l'autre : subvention pour soutenir le programme éditorial (Bretagne), aide à l'investissement (Poitou-Charentes), aide à la mobilité hors-région (Bretagne, PACA), aide à la traduction (PACA), aide à la diffusion (Île-de-France), aide à la sur-diffusion et promotion (Midi-Pyrénées).

> En Bretagne, depuis janvier 2016, la compétence dans le domaine du livre (aide à la librairie, à l'édition et aux manifestations littéraires) a été **déléguée par l'État à la Région**.

À ces aides s'ajoute l'accompagnement proposé par les différentes structures régionales pour le livre.

La Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) a réalisé un guide des aides régionales et nationales en faveur des maisons d'édition, des librairies et auteurs.

► <http://fill-livrelecture.org/guide-des-aides/>

Le contexte régional

► Le nombre de publications et de déposants

Si nous observons les chiffres fournis par l'Observatoire du dépôt légal, nous notons que la production éditoriale bretonne a connu la même inflation que ce que l'on observe à l'échelle nationale avec 1585 dépôts issus des 5 départements de la Bretagne historique à la BNF en 2004 contre 3053 en 2014. **On note 288 déposants en 2004 contre 472 en 2014.**

Le secteur peut donc apparaître comme très dynamique et attractif mais ces chiffres ne nous disent pas si ces productions ont pu trouver, d'une manière ou d'une autre leurs lecteurs. Nous savons que, dans les faits, si le nombre de nouveaux déposants est important chaque année (169 en 2014), il s'agit souvent de « one shot ». Ce chiffre est également largement nourri du flot croissant de livres autoédités.

En réalité, il s'agit d'une économie très fragile, qui ne laisse que peu de place pour les nouveaux entrants : de nombreuses structures publient un ou deux titres puis entrent dans une phase de sommeil (pas de nouvelle publication, maintien de la commercialisation du catalogue).

Voici les tableaux recensant les dépôts légaux des publications de Bretagne, entre 2004 et 2014 (Source : Observatoire du dépôt légal) :

> Nombre de dépôts

Département / Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
22	80	86	140	242	179	210	152	195	178	192	204
29	292	347	346	284	301	336	262	386	381	393	610
35	519	490	542	714	720	636	748	770	862	991	929
56	155	137	126	154	150	134	157	186	179	197	241
44	539	718	1076	1191	992	922	900	956	892	904	1069
Total général	1585	1778	2230	2585	2342	2238	2219	2493	2492	2677	3053

> Nombre de déposants

Département / Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
22	21	29	33	43	45	37	48	54	49	54	56
29	65	87	84	86	83	86	76	100	92	98	109
35	74	80	80	81	84	76	92	89	101	95	113
56	45	42	33	48	48	41	51	60	50	62	73
44	83	92	98	103	112	100	93	117	109	114	121
Total général	288	330	328	361	372	340	360	420	401	423	472

> Nombre de nouveaux déposants

Département / Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
22	6	20	24	18	19	12	16	17	19	22	17
29	21	37	39	34	26	34	26	33	33	32	32
35	27	36	37	33	32	25	37	31	39	34	37
56	18	24	12	23	19	18	19	19	22	33	29
44	34	35	43	34	44	26	30	44	30	40	54
Total général	106	152	155	142	140	115	128	144	143	161	169

► Le nombre de maisons d'édition

Nous notons 472 déposants différents selon l'Observatoire du dépôt légal.

Parmi ces 472 déposants, se trouvent des maisons d'éditions, de nombreux auto-éditeurs, des structures ayant publié un livre pour un projet particulier, des structures proposant de l'édition à compte d'auteur et que nous considérons davantage comme des prestataires de services éditoriaux. S'il s'agit de comptabiliser les maisons d'édition ayant une activité régulière et économiquement viable, il faut donc procéder à un examen plus fin des données.

Afin de permettre des comparaisons interrégionales, la commission « économie du livre » de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) s'est mise d'accord sur un certain nombre de critères.

Ces critères, objectifs, permettent de classer les éditeurs professionnels dans **trois familles** : maisons d'édition, structures éditoriales, éditeurs de livres d'artiste/bibliographie contemporaine.

> Famille 1 : les maisons d'édition (à l'exclusion des revues)

Pour être considérée comme maison d'édition par la commission économie de la FILL, la maison d'édition doit :

- avoir son siège social implanté dans la région
- avoir pour activité principale l'édition ou un département dédié à l'édition
- publier à compte d'éditeur
- avoir au moins 2 ans d'existence
- publier au moins 5 ouvrages par an
- être référencée sur Électre et Dilicom
- avoir un numéro d'ISBN
- pratiquer le dépôt légal

Si l'on applique ces critères sur **notre base d'éditeurs bretons**, nous recensons :

> **6 maisons d'éditions dans les Côtes d'Armor** : La Gidouille, TES, Terre de Brume, les éditions Astoure, les éditions Al Liamm, les éditions An Alarc'h.

> **14 maisons d'édition dans le Finistère** : Les éditions Alain Bargain, les éditions du Palémon, Yoran embanner, les éditions du CRBC, les éditions dialogues.fr, Géorama, Isabelle Sauvage, Keit Vimp Bev, Locus Solus, Au bord des continents, Skol Vreizh, les éditions P'tit baluchon, éditions Vagamundo, Coop Breizh.

> **14 maisons d'édition en Ille-et-Vilaine** : Les éditions P'tit Louis, les éditions Lunatique, Apogée, Critic, Goater, la Part commune, les Presses de l'EHESP, les éditions de Juillet, Coëtquen éditions, Pascal Galodé éditeur, L'Ancre de marine, les Perséides, les PUR, Edilarge-Ouest-France.

> **11 maisons d'édition en Loire atlantique** : Atalante, éditions 303, Memo, éditions nouvelles Cécile Defaut, Joca seria éditions, Lanskine éditions, Vide-Cognac, éditions d'Orbestier, ENI, Gulf Stream éditeur, Pioro éditions.

> **3 maisons d'édition en Morbihan** : Sully, éditions des Montagnes noires, Liv éditions.

Ce qui nous donne donc un total de **48 maisons d'édition** en Bretagne historique, **37 maisons d'édition** en Bretagne administrative.

> Famille 2 : les éditeurs de livre d'artiste et/ou de bibliophilie contemporaine

Pour être considéré comme éditeur de livre d'artiste et/ou de bibliophilie contemporaine par la commission économie de la FILL, l'éditeur doit :

- avoir son siège social implanté dans la région
- avoir pour activité principale l'édition de livre d'artiste et / ou de bibliophilie contemporaine

- avoir au moins 2 ans d'existence

- posséder au moins 5 titres au catalogue

Nous n'avons pas encore appliqué ces critères à notre base d'éditeurs.

> Famille 3 : les structures éditoriales

Pour être considérée comme structure éditoriale par la commission économie de la FILL, l'éditeur doit :

- avoir son siège social implanté dans la région
- publier à compte d'éditeur
- avoir au moins 2 ans d'existence
- avoir un numéro d'ISBN
- pratiquer le dépôt légal
- Publier au moins un ouvrage par an

Si l'on applique ces critères sur notre base d'éditeurs bretons, nous recensons :

> **2 structures éditoriales dans les Côtes d'Armor** : Hor Yezh et Noir'édition.

> **16 structures éditoriales dans le Finistère** : Al Lanv, Bannoù-heol, Mouladurioù Hor Yezh, Le Quartier, Jos Le Doaré, Les Hauts-fonds, Œuvre du marin breton, Ultra, Zédélé, La Digitale, les éditions Françoise Livinec, Preder, les éditions Demi-Lune, les éditions Nouvelle terre, Rouge sang éditions, Fantasy Parc.

> **18 structures éditoriales en Ille-et-Vilaine** : Les Découvertes de la luciole, Canopé 35, Dastum, éditions Ad Astra, éditions l'œuf, les éditions du coin de la rue, Marwanny corporation, Rue des scribes, Skol an emsav, les éditions Néphélées, Folle avoine, Les penchants du roseau, les éditions Cristel, Presque Lune, Incertain sens, Reynald Secher, Liberlog, JYB Aventures.

> **8 structures éditoriales en Loire Atlantique** : Joseph K, Sixto éditions, Le Temps éditeur, Oriane, L'œil ébloui, Ici même éditions, Association Mélanie Seteun, éditions Normant.

> **9 structures éditoriales dans le Morbihan** : éditions des six coupeaux, éditions Nathalie Beauvais, EPEE et chemins éditions, éditions du hublot, chemin faisant, Les oiseaux de papier, éditions du Promontoire, éditions Blanc et noir, éditions Millefeuille.

Soit un total de **53 structures éditoriales** en Bretagne historique, **45** en Bretagne administrative.

CHIFFRES RÉGIONAUX CLÉS - 2015 :

101 éditeurs en Bretagne :

- ▶ 82 éditeurs en Bretagne administrative,
- ▶ 19 éditeurs en Loire-Atlantique.

Livre et lecture en Bretagne a donc repensé le référencement des éditeurs sur son site Internet (ce travail est toujours en cours de mise à jour).

Aujourd'hui, pour être référencé sur le site de LLB, l'éditeur doit appartenir à l'une des familles d'éditeurs définies par la Fill. Seul le critère des 2 ans d'existence est assoupli pour donner de la visibilité aux nouvelles initiatives.

Pour les maisons d'édition naissantes, nous attendons la première publication effective, par souci de ne pas référencer trop tôt des projets qui ne verront pas le jour.

Afin de vérifier le rythme des parutions, essentiel dans notre classification, nous nous basons sur le Fichier Exhaustif du Livre (FEL), qui, depuis 2002, a pour vocation de fournir aux professionnels, le catalogue de tous les livres de tous les éditeurs francophones, ou, à défaut, sur le site Internet de l'éditeur.

▶ Éléments complémentaires sur l'édition en Bretagne

Trois maisons prédominantes

En terme de production éditoriale et de poids économique, nous notons en Bretagne la prédominance de trois maisons : Edilarge (filiale de Sofiouest, elle-même filiale du groupe Ouest-France), Les Presses universitaires de Rennes et Coop Breizh.

> **Le groupe Ouest-France** éditait des livres depuis 1975 sous la marque « éditions Ouest-France » mais en 1982, il a filialisé cette activité en fondant la société Edilarge qui a intégré l'activité de diffusion en 1992. En 2012 Edilarge a créé une nouvelle société, CAP diffusion, en reprenant une société de diffusion appartenant au groupe Sud-Ouest et en y associant sa propre activité de diffusion. Le siège social de Cap diffusion est à Rennes mais les locaux sont à Canéjan, en Aquitaine. Edilarge a effectué un CA de 6 573 600 € en 2014, auquel il faut ajouter le CA de Cap diffusion 20 142 400 €.

> **Les Presses universitaires de Rennes** ont été créées en 1984 sous la forme d'un service d'édition de l'université, avant de se développer en devenant en 1990 une véritable maison d'édition universitaire dotée d'un comité éditorial indépendant. En 2004, elles deviennent un service d'activités industrielles et commerciales commun à plusieurs universités : Rennes 2, à laquelle elles restent attachées, Angers, Bretagne occidentale (Brest), Bretagne sud (Lorient-Vannes), La Rochelle, Maine (Le Mans), Nantes, Orléans, Paris-Est Créteil, Poitiers, Rennes 1, Tours. Elles publient presque 300 titres par an.

> **Coop Breizh** est la troisième entreprise d'importance mais avec un chiffre d'affaire bien moindre que les deux précédentes (3 738 100 € en 2014). Elle a été créée en 1957. D'abord destinée à la diffusion de la culture bretonne, son activité éditoriale s'est développée dans les années 1980. Elle diffuse nombre de petits éditeurs de Bretagne, notamment des éditeurs d'ouvrages en langue bretonne.

Ces poids lourds de l'édition bretonne ont cependant une **santé fragile**.

Un changement de génération

La majorité des maisons d'édition de Bretagne encore en activité ont vu le jour dans les années 80-90.

Pour la plupart, elles ont exploité le « filon » du **patrimoine et du régionalisme**, à l'instar d'Édilarge (l'éditeur des régions de France). Si le livre reste un support prisé pour la valorisation du patrimoine, il est, notamment auprès du grand public, très largement concurrencé par de nouveaux supports. Depuis les années 90, les organismes de promotion du patrimoine et du tourisme ont développé des publications (souvent gratuites) qui ne rendent pas nécessaire le livre. Ce marché existe encore mais il s'est réduit. Les maisons qui sont sur ce créneau sont donc fragilisées.

Par ailleurs, les secteurs qui se sont le plus développés ces dernières années sont le **roman** (+5,5% en 2015) et la **bande dessinée** (+ 2,5 % en 2015), deux secteurs qui ne sont pas vraiment développés en Bretagne, alors que la région compte de nombreux auteurs de bandes dessinée et ainsi que des romanciers (qui publient donc hors Bretagne).

En outre, les dirigeants de plusieurs maisons fondées dans les années 80 sont proches de l'âge de la retraite. La **transmission des entreprises** est toujours délicate car le catalogue et le fonctionnement d'une maison d'édition sont très liés à la personnalité de son dirigeant (qui en est souvent le fondateur).

On peut donc s'interroger sur le modèle sur lequel se sont construites ces maisons dans un contexte très différent d'aujourd'hui (moins concentré, moins globalisé). Les nouvelles technologies, mais aussi les évolutions sociétales, font que le rôle et la place de l'éditeur ont changé. Les éditeurs doivent donc s'adapter à la rapide évolution du marché et des pratiques culturelles.

La diffusion/distribution

Deux structures de diffusion existent en Bretagne : Cap diffusion et Coop Breizh. Elles diffusent environ 90 éditeurs chacune (seulement sept éditeurs de Bretagne pour Cap diffusion). Elles ont une grande expérience dans la diffusion de livres touristiques et/ou sur le patrimoine.

> **Cap diffusion** a investi le réseau des points de vente saisonniers, des maisons de la presse dans des lieux touristiques, des comptoirs de musées ou de lieux patrimoniaux (ce que l'on appelle le niveau 3 en diffusion). Sa capacité à diffuser certains secteurs éditoriaux comme la littérature, les livres jeunesse, la BD... est bien moindre que celle des grands diffuseurs nationaux.

Certains éditeurs de ces domaines, trop petits pour avoir accès aux diffuseurs nationaux, peuvent donc être **contraints à l'autodiffusion**. Cette dernière a l'avantage d'apporter à l'éditeur une bonne connaissance des lieux de diffusion, mais c'est une activité extrêmement chronophage, et donc coûteuse. Rares sont les éditeurs qui ont pu perdurer en autodiffusant.

Peut-il y avoir des circuits courts en édition ?

Certains petits, voire très petits, éditeurs diffusent essentiellement leurs productions sur les salons du livre. Ce qui fonctionne très bien pour des ouvrages « locaux », comme par exemple pour des ouvrages touristiques vendus sur site. L'idée de circuit court en édition ne peut pas fonctionner pour la majorité de la production éditoriale.

► Les besoins exprimés par les éditeurs dans le cadre de l'état des lieux réalisé en 2009

- > Un besoin de visibilité, une aide à la communication.
- > Diffusion/distribution : trouver des solutions alternatives.
- > Des besoins de formation : cession de droits, gestion des droits dérivés, comptabilité, PAO...
- > Une information sur les grands débats en cours, la législation...

► Les actions réalisées par LLB depuis 2008

> Des groupes de travail et des ateliers sur les besoins exprimés lors de l'état des lieux de 2009 qui n'ont pas perduré faute de participants. Il s'est avéré que les éditeurs éprouvaient des difficultés à s'accorder sur des réponses communes à leurs besoins.

> Des formations qui pour une part n'ont pu être mise en place faute d'un nombre suffisant de participants. Leurs besoins étant très hétérogènes, il s'est avéré difficile d'y répondre collectivement (il aurait fallu travailler au cas par cas).

> La mise en ligne du catalogue des éditeurs de Bretagne sur le site de Livre et lecture en Bretagne (via Electre). Malgré une communication importante auprès des lieux de diffusion, ce catalogue (très onéreux) était peu consulté.

> Des journées professionnelles sur des thématiques très concrètes : diffusion/distribution, le livre numérique et les usages numériques... et d'autres plus centrées sur une réflexion prospective (mais qui proposaient des applications concrètes).

> Un accompagnement de la Région pour la mise en place d'une aide au programme éditorial. L'objectif étant d'inciter les éditeurs à travailler sur des lignes éditoriales « claires » qui mettent en avant leurs spécificités.

> Une lettre d'information électronique qui les informe sur les évolutions de leurs secteurs, les aides, les ressources proposées par Livre et lecture en Bretagne...

> Des accompagnements personnalisés et individuels :

- 2011 : 33 éditeurs ou futurs éditeurs ;
- 2012 : 34 éditeurs ou futurs éditeurs ;
- 2013 : 35 éditeurs ou futurs éditeurs ;
- 2014 : 52 éditeurs ou futurs éditeurs ;
- 2015 : 44 éditeurs ou futurs éditeurs.

3. La librairie

Le contexte national : 3000 librairies indépendantes, des commerces fragiles qui résistent

L'étude Xerfi sur la situation économique et financière des librairies indépendantes françaises, basée sur l'étude d'un panel de librairies entre 2003 et 2010, a donné un signal d'alarme fort en 2011 : érosion de la pratique de la lecture, nouveaux médias culturels sur le marché du temps disponible, développement du E-commerce, centralisation des achats auprès des enseignes, hausse des charges... Tous les éléments convergeaient vers une érosion grandissante du tissu des librairies indépendantes.

► http://www.syndicat-librairie.fr/images/documents/etude_xerfi_librairies_30_mai_2011.pdf

Suite à cette prise de conscience collective, l'interprofession et les différentes institutions ont mis en place un certain nombre de mesures qui semblent aujourd'hui avoir porté leurs fruits.

Le plan librairie mis en action par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2013 et les soutiens mis en place par les Conseils régionaux notamment ont très largement contribué à améliorer la situation des librairies indépendantes.

► <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Discours/Discours-Rencontres-nationales-de-la-librairie>

En effet, les données issues de l'observatoire mis en place par le SLF en 2015 indiquent que la situation de la librairie indépendante n'est en rien désespérée.

« Après cinq années de baisse limitée mais continue, le marché du livre a renoué avec la croissance en 2015 grâce à une progression de l'ordre de 1,5 %. Dans ce contexte, les librairies indépendantes enregistrent une progression de leur chiffre d'affaires supérieure à celle du marché (+ 2,7 % selon l'Observatoire de la librairie¹). Cette évolution confirme la tendance observée en 2014 selon laquelle la librairie constituait le premier circuit de vente (43 % du marché en valeur, source GFK) et le plus performant (+ 0.5 % dans un marché qui affichait une baisse de 0.5 % - source I+C). Rappelons que l'on dénombre en France environ 3000 librairies indépendantes, soit le réseau le plus dense au monde. »

Communiqué de presse du Syndicat de la librairie française, 06/01/2016

► <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Discours/Discours-Rencontres-nationales-de-la-librairie>

Le plan librairie mis en action par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2013 et les soutiens mis en place par les Conseils régionaux notamment ont très largement contribué à améliorer la situation des librairies indépendantes.

Les attentes en matière de convivialité et de conseils des clients ont été mieux prises en compte par les libraires. Les rencontres nationales de la librairie organisées par le Syndicat de la librairie française tous les 2 ans depuis 2011 ont favorisé une prise en conscience collective et certainement permis aux libraires eux-mêmes d'avoir une autre perception de leur métier.

Cependant, la librairie indépendante reste un commerce fragile, en raison notamment de la faible marge que permet le commerce de livres. C'est pourquoi elle est très souvent contrainte d'associer la vente de livres à d'autres produits plus rentables.

Une réflexion est en cours sur l'évolution du métier de libraires, initiée par le Ministère de la culture et le Syndicat de la librairie française.

La librairie indépendante reste un commerce de proximité mal connu du grand public qui imagine souvent, malgré la Loi Lang, qu'il pratique des prix plus élevés que les grandes surfaces ou le commerce en ligne. La clientèle n'a pas non plus une idée très précise des services proposés.

► Les soutiens à la librairie (hors région Bretagne)

> Le CNL (Centre National du Livre) accorde des prêts à taux zéro, ou des subventions pour :

- des travaux, l'acquisition de mobiliers;
- l'acquisition de droit au bail, de fonds de commerce ou d'actions ou parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie (droits de mutation compris) ;
- des dépenses annexes directement liées à l'opération soutenue (déménagement, études préparatoires...);
- l'acquisition de stock de livres neufs ;
- la valorisation des fonds en librairie.

► http://centrenationaldulivre.fr/fr/libraire/aide_aux_librairies/

54 librairies bretonnes différentes ont été directement soutenues par ces dispositifs entre 2010 et 2014 :

- 558 000 euros en subventions,
- 555 000 euros en prêts ou avances.

Le CNL a également distribué nationalement **9 millions d'euros via l'Adelc** (4 millions pour la transmission et la reprise) et l'IFCIC (5 millions pour aides à la trésorerie) dans le cadre du plan librairie en 2013.

> L'IFCIC (Institut pour le Financement du cinéma et des Industries culturelles) accompagne le financement des librairies indépendantes grâce à deux dispositifs complémentaires :

- la garantie financière offerte aux établissements de crédit qui octroient des crédits en faveur des librairies,
- le fonds d'avances remboursables (FALIB) par lequel l'IFCIC octroie des avances de trésorerie. Les avances remboursables financent exclusivement les besoins de trésorerie liés au cycle d'exploitation des librairies.

> L'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC) a été créée en 1988 par des éditeurs de littérature générale soucieux de favoriser la diffusion de la création éditoriale en apportant à des libraires les moyens de se développer et de conserver leur indépendance.

Les aides financières de l'ADELC se font très majoritairement sous forme d'entrée dans le capital (à hauteur de 5 % minimum) et d'apports en compte courant faisant l'objet d'un accord de remboursement à taux zéro s'étalant sur des périodes de 5 à 8 ans.

> **25 librairies bretonnes** aidées par l'ADELC (dont 9 en 44) : Le Grenier (Dinan), Mots et Images (Guingamp), Librairie du Renard (Paimpol), La Procure (Quimper), Ravy (Quimper), Livres in room (Saint-Pol-de-Léon), Saint Christophe (Lesneven), André (Morlaix), La Nuit Bleue Marine (Morlaix), Forum du Livre (Rennes), La Courte Echelle (Rennes), Le Failler (Rennes), L'Odyssée (Saint Malo), Cheminant (Vannes), Comme dans les livres (Lorient), Le Sillage (Ploemeur), La vie devant soi (Nantes), Les enfants terribles (Nantes), Coiffard (Nantes), Vent d'Ouest (Nantes), Durance (Nantes), L'esprit large (Guérande), Lise et moi (Vertou), La voix au chapitre (Saint-Nazaire), Lajarrije (La Baule).

► L'organisation collective des libraires

L'organisation collective des libraires s'est renforcée ces dernières années, certains réseaux déjà anciens ont été réactivés. Au moins **la moitié des 149 libraires** indépendants de Bretagne sont investis dans une association ou un syndicat (dans plusieurs réseaux pour certains).

> **Le Syndicat de la Librairie Française (SLF)** regroupe aujourd'hui près de 600 librairies de toutes tailles, généralistes ou spécialisées dont la vente de livres au détail constitue l'activité principale.

Outre différentes missions d'information de formation et de représentation du corps de métier, le SLF a mis en place ces dernières années **un observatoire de la librairie**.

► <http://www.observatoiredelalibrairie.com>

Parmi les librairies bretonnes participant à cet observatoire, nous comptons 10 librairies : Auréole, Vent de soleil, Dialogues Brest, Dialogues Morlaix, la librairie Durance (44), la librairie du Renard, la librairie Le Failler, L'Embarcadère (44), la librairie Cheminant et la librairie Lise&moi (44).

> Des groupements de libraires

- **Les librairies ensemble** : un réseau de 50 librairies, dont 5 en Bretagne : Ravy (Quimper), Cheminant (Vannes), Le forum des champs (Saint-Brieuc), le forum du livre (Rennes), Dialogues (Brest). Jean-Michel Blanc, le directeur de la librairie Ravy, est le président actuel de ce réseau.

Objectif : mutualisation de savoirs faire et d'outils.

- **Initiales, groupement de libraires** : association qui regroupe 37 librairies dont 4 en Bretagne : Gwalarn à Lannion, Le livre phare à Concarneau, Vent de soleil à Auray, Mots et images à Guingamp. Initiales édite et distribue des dossiers thématiques, une revue bibliographique *Les points sous les i* et des nouvelles inédites.

Objectifs : mettre en réseau les librairies afin de partager la connaissance d'un même métier, défendre une identité culturelle et plurielle

- **Canal BD** : un réseau de librairies spécialisées bande dessinée comptant 97 librairies en France métropolitaine et départements d'Outre-Mer mais aussi en Belgique, Suisse, Italie et Québec. Il a pour objectifs de promouvoir la librairie de bande dessinée auprès du public, de mutualiser des outils et de négocier des remises auprès des diffuseurs.

Il comprend 97 librairies dont 2 en Bretagne : la librairie M'Enfin à Rennes et BD West à Saint-Brieuc.

Objectifs : promouvoir la librairie de bande dessinée auprès du public, mutualiser des outils, négocier les remises auprès des diffuseurs.

► <http://www.canalbd.net/>

- **Librairies sorcières (jeunesse)** : regroupe 43 librairies dont 3 en Bretagne (1 en 44) : La Courte échelle (Rennes), Comme dans les livres (Lorient), Les enfants terribles (Nantes).

Objectifs : mutualisation d'outils, de sélection d'ouvrages.

- **Syndicat des librairies de littérature religieuse (Les librairies Procure)** : une vingtaine d'adhérents dont 3 en Bretagne.

Objectifs : étudier les problèmes spécifiques des libraires de littérature religieuse et de défendre les intérêts de ses membres, fournir à ses adhérents, toutes informations et propositions de formations, rencontrer régulièrement les Éditeurs de Littérature Religieuse ou leurs représentants (Groupe Religions du Syndicat national de l'Édition) afin de développer des actions, apporter son concours et son soutien à toute organisation ou syndicat oeuvrant pour le développement et la défense de la profession et de la loi sur le Prix Unique du Livre (dite loi Lang) de juillet 1981. **Objectif** : proposer des sélections et critiques de livres réalisées par des libraires pour des libraires.

- **Association des Librairies Érotiques Francophones (ALEF) :**
20 librairies dont 3 en Bretagne (1 en 44) : La rose mystique à Rennes, Quand les livres s'ouvrent à Lorient, L'autre rive à Nantes.

- **Page des libraires (Réseau Page) :**
Page des libraires est une revue bimestrielle qui propose des sélections et critiques de livres réalisées par des libraires pour des libraires. En lien avec des maisons d'édition partenaires, Page des libraires réunit à Paris, en amont de chaque publication, un comité de rédaction d'une dizaine de libraires venus de toute la France qui présélectionne environ 300 titres à paraître. Au final, environ 150 titres sont retenus et chroniqués par les libraires dans la revue.

1200 libraires font partie de ce réseau, dont 29 en Bretagne : Le Pain des rêves à Saint-Brieuc, la librairie des Rouairies à Dinan, Mots et Images à Guingamp, Le Bel Aujourd'hui à Tréguier, Gwalarn à Lannion, la Librairie du Renard à Paimpol, Tom Librairie à Perros-Guirec, la librairie Guillemot à Pont l'Abbé, Livres in room à Saint-Pol-de-Léon, la librairie Saint-Christophe à Lesneven, Les Mots voyageurs à Quimperlé, l'espace culturel Leclerc à Morlaix, l'espace Culturel Leclerc à Landerneau, Le Livre et la plume à Concarneau, Le livre phare à Concarneau, La petite marchande de prose à Montfort-sur-Meu, Page 5 à Bruz, la librairie Mary à Fougères, Un Fil à la Page à Mordelles, L'étagère à Saint-Malo-Paramé, Le Porte-Plume à Saint-Malo, Aux Vieux Livres à Chateaugiron, Gargan'mots à Betton, Sillage à Ploemeur, l'Espace culture à Pontivy, Vent de Soleil à Auray, Mag Presse du Puits Ferré à Hennebont, la librairie Coiffard à Nantes, L'Odyssée à Vallet.

- **L'ALIRE, Association des Librairies informatisées et utilisatrices de Réseaux électroniques,** a été créée en 1989 pour permettre aux usagers libraires, d'être représentés au sein de la société ELECTRE TRANSMISSION devenue DILICOM.

L'ALIRE, actionnaire principal avec 25 % des parts de la société DILICOM, est une structure de recherche, d'étude et de mise en œuvre de tout projet visant à améliorer les conditions de traitement des flux d'informations entre libraires, éditeurs et distributeurs, d'une part, et le développement de l'informatisation et de l'EDI (Echange de Données Informatisé ou Electronic Data Interchange) en librairie, d'autre part.

Elle veille aux intérêts de la profession dans le domaine de l'EDI.

L'ALIRE mène également des actions régulières de communication tant auprès des distributeurs et des éditeurs, qu'auprès des libraires usagers de l'EDI et des sociétés SSII (Société de Services et d'Ingénierie Informatique) qui assurent l'informatisation des librairies.

En outre, l'ALIRE s'intéresse particulièrement au développement de la numérisation dans l'univers du livre.

► La formation

Pour devenir libraire, il existe différentes formations en France, de durées distinctes et donnant accès à des diplômes spécialisés (DUT) ou à des Masters professionnels plus généraux (Métiers du livre). L'essentiel des propositions de formations initiales ou continues est accessible sur le site du Syndicat de la librairie française.

► <http://www.syndicat-librairie.fr/formations>

L'accès au métier n'étant pas réglementé, il s'avère qu'en pratique, de nombreux professionnels se sont formés de manière autodidacte ou via une expérience professionnelle en librairie. Nombreuses sont également les personnes qui, dans leur projet de reconversion, vont suivre la formation de 10 jours à l'INFL sur « Le métier de libraire, formation à la création ou à la reprise de librairie ». Cette formation permet aux futurs entrepreneurs d'affiner leur projet professionnel et d'aborder quelques notions clé du métier.

Par ailleurs, l'étude *Les pratiques de formation des librairies indépendantes*, menée par Ophélie Gaudin pour la Fédération interrégionale du livre et de la lecture, souligne les besoins en formation des libraires, mais aussi leur manque d'appétence à se former.

Manque de temps, manque de disponibilité, manque de moyens financiers, manque de recul sur leurs pratiques, les freins à la formation sont clairement exprimés.

Cette étude, téléchargeable librement sur le site de la Fill propose un certain nombre de préconisations pour que les libraires se forment davantage tels que la simplification des modalités de prise en charge des frais de formation, le développement d'outils de formation à distance, la création d'un portail d'information mutualisé et thématique,...

► http://www.fill-livrelecture.org/images/documents/fill_librairie_etudeformationetbesoinsenformation.pdf

Enfin, notons qu'une réflexion est en cours sur l'évolution du métier de libraires, initiée par le Ministère de la culture et le Syndicat de la librairie française (SLF). Cette réflexion permettra probablement d'affiner l'offre de formation existante et de former davantage les libraires aux nouveaux aspects de leur métier (diversification de l'offre, animation des lieux, travail en partenariat, formation-action à l'entrepreneuriat en librairie...).

Le contexte régional

CHIFFRES RÉGIONAUX CLÉS - 2015 : 188 librairies indépendantes en Bretagne :

- 149 en Bretagne administrative,
- 39 en Loire-Atlantique.

Librairies qui commercialisent au moins 25% de livres neufs, qui ont un minimum de 1500 titres référencés et qui proposent à leur clientèle la commande à l'unité.

Ces dernières années de nombreuses transmissions ont été effectuées : 32 entre 2010 et 2015 (dont 7 en Loire atlantique). Les candidats à la reprise ne manquent pas, les projets de création non plus, bien qu'il reste désormais peu de place disponible.

Depuis 2010, le nombre d'ouvertures compense largement le nombre de fermetures, puisqu'en 2010 nous comptons 176 librairies indépendantes (État des lieux du livre et de la lecture en Bretagne, 2010) pour 188 librairies indépendantes aujourd'hui.

Le nombre important (27) de cafés-librairies ou de librairies proposant un espace salon de thé est une caractéristique bretonne, qui va tout à fait dans le sens de ce que souhaite la clientèle, des lieux qui allient commerce et convivialité, et dont l'assortiment se distingue de celui des « supermarchés de la culture ». Il convient de noter que la librairie Dialogues à Brest a été une des premières en France à intégrer un espace café. Ces commerces mixtes, qu'ils s'agissent de cafés-librairies, restaurants-librairies, drogueries-librairies, ou de librairies de livres neufs et d'occasion méritent toute notre attention car ils permettent un maintien des commerces existants, avec une rentabilité qui ne s'obtient pas au détriment de la rémunération des libraires. Enfin, ils répondent tout à fait aux besoins de zones de chalandise moins favorables à la « pure librairie ».

La dimension culturelle de ce commerce est essentielle, d'où l'importance de l'animation. Cependant, la librairie ne peut pas développer cette dimension au détriment de sa rentabilité et doit travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels et s'inscrire dans une dynamique locale.

Depuis 2012, le Conseil régional de Bretagne a mis en place une aide au programme d'animation des librairies indépendantes, parallèlement la DRAC Bretagne intervenait sur les dépenses d'investissement (informatisation, aménagement des locaux...) et de fonctionnement (animation en partenariat avec le réseau des bibliothèques...).

En 2015, une convention a été signée entre le Conseil régional de Bretagne, la DRAC Bretagne et le CNL, qui a permis de renforcer l'aide allouée aux librairies (360 000 €) et de créer un **guichet unique** (une seule demande reçue par la Région, qui peut inclure des dépenses de fonctionnement et d'investissement), une expertise commune.

Cette contractualisation proposée par le président du CNL, Vincent Monadé, dès sa prise de fonction (en octobre 2013), n'est pas sans lien avec le travail de réflexion menée par la FILL depuis plusieurs années sur un soutien aux plus petites librairies (celles qui n'étaient pas éligibles aux aides CNL). Il faut en effet rappeler qu'avant d'être nommé président du CNL, Vincent Monadé a été le directeur de la structure régionale pour le livre d'Ile-de-France, Le Motif, membre de la FILL.

Très en amont de la contractualisation entre la Région, le CNL et la Drac Bretagne, Livre et lecture en Bretagne a mis en chantier un **Guide des librairies indépendantes de Bretagne**. Il avait plusieurs objectifs :

- Identifier de manière exhaustive les librairies indépendantes répondant à un certain nombre de critères posés collectivement lors de la commission « économie du livre » de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture,
- Faire connaître les dispositifs d'aide existants et évoquer ceux à venir (ce qui explique, en partie, le nombre important de dossiers déposés en 2015 dans le cadre de la contractualisation Région/CNL/DRAC),
- Offrir la possibilité aux libraires de communiquer sur leur commerce (nous leur avons demandé une présentation synthétique de leur librairie).

La librairie est un commerce urbain et son implantation en Bretagne est donc liée à la densité de la population.

On constate une **forte présence dans les 2 plus grandes villes** : Brest et Rennes. On remarque **de nombreuses créations** (une dizaine) de nouvelles librairies dans l'aire urbaine rennaise.

En Loire atlantique, Nantes est également très bien pourvue en librairies, généralistes ou spécialisées.

Dans ces villes, les grandes librairies généralistes sont Dialogues à Brest, la librairie Le Failler et le Forum du livre à Rennes et les librairies Coiffard, Durance et Vent d'Ouest à Nantes.

► Et la vente en ligne ?

Les pratiques d'achats en ligne connaissent depuis plusieurs années une forte progression : +14,3% en 2015, selon les chiffres de la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance).

Dans le domaine du livre, Amazon a souvent été pointé comme le fossoyeur de la librairie indépendante, d'où l'importance pour les libraires de se doter d'outils de vente en ligne afin de répondre aux nouvelles pratiques d'achat des lecteurs et de bien communiquer sur leur valeur ajoutée.

À ce sujet, Livre et lecture en Bretagne a toujours préconisé aux libraires d'opter pour une solution de vente mutualisée. Suite à l'échec du projet 1001libraires.fr (solution mutualisée financée par le CNL), Dialogues a lancé son « usine à sites » et portail mutualisé leslibraires.fr. En 2016, c'est près de 20 librairies bretonnes qui ont opté pour cette solution clef en main de site permettant la vente en ligne. 10 autres librairies font quant à elles partie du réseau de vendeurs leslibraires.fr, sans avoir opté pour le site Internet.

► https://www.leslibraires.fr/le_reseau/

► Les associations de libraires en Bretagne

> **L'association des Librairies indépendantes du pays de Lorient (LIPL)** regroupe 8 librairies du Pays de Lorient : la librairie Sillage à Ploemeur, Le Comptoir Gâvrais à Gâvres, Jojo lit & Lili joue à Guidel, la librairie de Port-Maria à Quiberon, L'Ancre de Miséricorde à Carnac, Quand les livres s'ouvrent à Lorient, Les Mots voyageurs à Quimperlé et La Ronde des Livres à Hennebont. Les librairies publient des catalogues communs et organisent un salon du livre autour du bien-être.

► <http://assolipl.blogspot.fr/>

> **Libraires à Brest** : association des librairies spécialisées de Brest qui regroupe 4 commerces brestois : Antinoë, Excalibulle/ L'Escale à mangas, La petite librairie et l'Oreille KC.

► <http://www.libraires-a-brest.net/>

> **L'ALIRES** : association des librairies indépendantes rennaises et spécialisées, qui regroupe 8 librairies : la librairie Ariane, La Courte échelle, Critic, Encre de Bretagne, M'enfin?!, Planète Io, La Rose mys-tique, la librairie Greenwich.

> **Calibreizh (association des cafés-librairies de Bretagne)** regroupe 14 cafés-librairies : Le Bel aujourd'hui à Tréguier, L'Ivraie à Douarnenez, L'Autre rive à Berrien, A la lettre Thé à Morlaix, Livres in room à Saint-Pol de Léon, L'Ivresse des mots à Lampaul-Guimiliau, La Cabane à lire à Bruz, La Cour des miracles à Rennes, Gwrizienn à Bécherel, Lectures va-gabondes à Liffré, Le Comptoir gâvrais à Gâvres, L'Ecume des jours à Groix, Rendez-vous n'importe où à Pontivy, La Gède aux livres à Batz-sur-Mer.

L'association œuvre beaucoup pour la promotion des cafés-librairies en tant que lieux de culture et d'animation culturelle. Un catalogue des cafés-librairies sort chaque année et deux opérations phares sont menées par l'association : Thé, café et poésie et Livres en littérature.

► <https://calibreizh.wordpress.com>

> **Kenstroll (association de commerces indépendants spécialisés en culture bretonne et celtique)**, regroupe cinq librairies indépendantes valorisant la culture bretonne : la librairie Ar Vro à Audierne, la librairie Gweladenn à Saint-Nazaire, la Librairie Lenn ha Dilenn à Vannes, la Librairie Penn da benn à Quimperlé et Ti ar Sonerien à Concarneau. Il a pour objectif d'être un réseau d'entraide et d'échange et mutualise certains outils de communication (comme le site Internet).

► <http://www.kenstroll.org>

► Les souhaits exprimés par les libraires lors de l'état des lieux de 2009

- > **Une aide** pour la mise en place de programmes d'animation ;
- > **Une information** sur les enjeux professionnels ;
- > **Du conseil et de l'évaluation** (recours potentiel à une structure d'audit ou un suivi individualisé) ;
- > **Une aide sur la formation continue** (connaissance des financements, et des propositions de formations).

► Ce qui a été réalisé par Livre et lecture en Bretagne depuis 2008

> **L'accompagnement de la Région** sur la mise en place d'un soutien aux librairies indépendantes qui s'est traduit par une aide à l'animation (Livre et lecture en Bretagne avait proposé un soutien plus large puisqu'il incluait un volet économique : aide à l'emploi, aide à la trésorerie...).

Cet accompagnement a nécessité un recensement précis des librairies indépendantes et une mise à jour régulière des données enregistrées.

> **Un travail auprès des instances nationales** (via la FILL notamment) pour une reconnaissance des « petites librairies de proximité » (les cafés librairies n'étaient pas considérés comme pouvant être des points de vente dignes d'intérêt). Ce travail a contribué, pour partie, à convaincre le CNL de contractualiser avec les régions pour mutualiser l'aide à la librairie indépendante.

> **Un guide des librairies indépendantes.**

> **Des journées d'étude.**

> **Des formations** ont été proposées, en partenariat avec l'institut de formation des libraires (INFL) notamment, mais ont dû être annulées faute de participants.

> **Un nombre importants d'accompagnements personnalisés.**

> **Une lettre d'information électronique**

4. Les bibliothèques

Le contexte national

Par bibliothèques, on entend plusieurs types d'établissements : les bibliothèques municipales, les bibliothèques départementales de prêts et les bibliothèques universitaires (services communs de documentation des universités).

► Les bibliothèques municipales

> Typologie des établissements de lecture publique selon l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP) :

Caractéristiques	Bibliothèques			Points d'accès aux livres	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Points lecture	Dépôts
Crédits d'acquisition tous documents	2 € par hab.	1 € par hab.	0,50 € par hab.	Deux ou trois critères de niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères de niveau 3 respectés
Horaires d'ouverture	Au moins 12 h par semaine	Au moins 8 h par semaine	Au moins 4 h par semaine		
Personnel	1 agent catégorie B (filière culture) pour 5 000 habitants 1 salarié qualifié pour 2 000 habitants	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque d'au moins 100 m ² et 0,07 m ² par habitant	Au moins 50 m ² et 0,04 m ² par habitant	Au moins 25 m ²		

> **Les bibliothèques de niveau 1** correspondant aux normes de l'Etat : surface (dotation globale de décentralisation), crédits d'acquisitions (CNL).

> **Salarié qualifié** : DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par BDP. Un plein temps à partir de 5 000 habitants, un mi-temps de 2 000 à 4 999 habitants, un tiers-temps en dessous de 2 000 habitants.

> **Bénévole qualifié** : titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par BDP.

> **0,015 m² par habitant** pour les villes de plus de 25 000 habitants.

On compte en France 7 100 bibliothèques et 9 200 points d'accès au livre soit 16 300 établissements de lecture publique.

> 67 % des bibliothèques et 26 % des points d'accès au livre offrent la possibilité d'accéder à internet sur au moins un poste.

> En moyenne, une bibliothèque est ouverte au public pendant un peu moins de 14 h 30 par semaine et 3,5 jours par semaine.

> Le budget moyen des bibliothèques est de 18 800 € par an, soit 280 € pour 100 habitants.

En moyenne, 17 % des habitants sont inscrits dans une bibliothèque.

À signaler que les inscrits ne représentent qu'une part des usagers des bibliothèques aussi, depuis 2004, le service du livre et de la lecture du Ministère de la culture signale **trois types d'usagers des bibliothèques** :

> **Le fréquentant**, celui qui sans utiliser nécessairement un service signalé de la bibliothèque utilise le lieu temporairement. Le fréquentant est inscrit ou non inscrit. Le fréquentant peut venir plusieurs fois. On parlera ainsi de fréquentation ;

> **L'usager inscrit**, celui qui utilise au moins un service de la bibliothèque en ayant eu à s'identifier auprès de la bibliothèque ;

> **L'usager emprunteur**, celui qui utilise à minima le service d'emprunt de documents.

35 000 personnes travaillent en bibliothèques (hors bénévoles) soit 28 000 ETPT (équivalent temps plein travaillé), 73 000 bénévoles soit 16 000 ETPT.

La totalité ou presque des bibliothèques des communes de 5 000 habitants et plus s'appuie sur un catalogue informatisé. Au sein des points d'accès au livre, le catalogue n'est informatisé que dans 39 % des cas.

50 % des bibliothèques disposent d'un site internet pour seulement 16 % des points d'accès au livre.

Un rapport récent de l'inspection générale des bibliothèques pointait une grande disparité géographique dans l'accès aux bibliothèques. 55 % des communes ne disposent tout simplement pas de bibliothèques.

La Bretagne est peu concernée puisque la plupart des départements comptent moins de 6% de leur population non desservie (5,25% pour le Finistère, 4,80% pour le Morbihan, 3,88% pour l'Ille-et-Vilaine, 5,07 % pour la Loire-Atlantique), seules les Côtes d'Armor affichent plus de 10 % (14, 6%).

► <http://www.europe1.fr/societe/acces-aux-bibliotheques-une-france-a-deux-vitesses-2705035>

► <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/17-de-la-population-francaise-n-a-pas-acces-a-une-bibliotheque-de-proximite/64129>

► Les bibliothèques départementales de prêt

En 2013, on comptait en France 96 bibliothèques départementales. Ces bibliothèques desservent 51 % de la population soit 31 millions d'habitants.

Elles prêtent 30 millions de documents :

- > 24 961 000 livres (84,6 %),
- > 3 498 000 documents sonores (11,8 %),
- > 1 007 000 documents vidéo (3,4 %)
- > et 54 000 documents multimédia (0,2 %).

54 % des bibliothèques départementales proposent des ressources numériques (43 % en 2011).

En 2013, le budget annuel moyen d'une bibliothèque départementale était de 15,6 millions d'euros TTC, en recul de 2,4 % depuis 2010.

> L'action culturelle est une dimension importante de l'activité des bibliothèques départementales qui proposent :

- des conférences/lectures/rencontres pour 81% d'entre elles,
- des manifestations littéraires pour 60% d'entre elles,
- des expositions pour 59% d'entre elles.

> En 2013, elles ont mis en place 2 100 stages représentant 4 900 journées de formation cumulées nationalement, soit une moyenne de 51 journées de formation organisées par chaque bibliothèque départementale.

> 80 % des bibliothèques départementales ont soutenu un projet d'aménagement en 2013.

> 83 % des bibliothèques départementales ont également soutenu financièrement des projets d'informatisation.

> 35 % des bibliothèques départementales proposent des subventions pour l'acquisition de documents.

> Entre 2010 et 2013, 48 % des bibliothèques départementales ont versé des aides à l'emploi.

> En 2013, 50 % des bibliothèques départementales ont versé en moyenne 33 200 € d'aides aux animations.

> 20 % des bibliothèques départementales soutiennent régulièrement la vie littéraire et 17 % ont versé au moins une aide à un organisme ou une collectivité entre 2010 et 2013.

► Les bibliothèques universitaires (ou services communs de documentation des universités)

Nous ne disposons pas de chiffres consolidés au niveau national.

► Une métamorphose permanente

Ces dernières années les bibliothèques ont connu de grands bouleversements, elles s'efforcent de répondre à des demandes culturelles et sociétales très larges.

C'est le premier réseau culturel en France, et souvent le seul équipement culturel de proximité.

La question de la construction de nouvelles bibliothèques est moins cruciale aujourd'hui que celle des services qu'elles proposent.

Les changements d'usages en matière de lecture ont bouleversé la manière d'envisager le rôle des bibliothèques. Le livre est un des supports de la lecture, l'accès à la connaissance et au savoir se trouvent modifiés depuis l'apparition d'internet. Tout récemment, plusieurs médias se sont intéressés à cette mutation des bibliothèques et aux interrogations qu'elles soulèvent :

« Y a-t-il encore des livres dans les bibliothèques ?

Face à la montée d'Internet et à la diversification des usages, les bibliothèques traversent une crise identitaire et tentent de redéfinir leurs missions. Cours de yoga, de langues, prêts de DVD et de jeux vidéo, le modèle de la bibliothèque troisième lieu semble intéresser de plus en plus d'établissements. Véritables lieux de vie, centres culturels communautaires, ils fédèrent leurs usagers autour de projets culturels et sociaux. Peut-on encore parler de bibliothèques ? Quelles sont les solutions pour renouveler ces lieux et les rendre moins poussiéreux ? À quoi ressemble le métier de bibliothécaire aujourd'hui ? À trop vouloir diversifier, va-t-on vers la fin du livre ? »

Présentation de l'émission Un jour en France du 28 janvier 2016 sur France Inter consacrée à l'avenir des bibliothèques

Ce court texte synthétise toutes les nouvelles fonctions de la bibliothèque qui n'est plus seulement un lieu de diffusion mais aussi un espace de socialisation, de production de connaissance, de savoir, de pratiques artistiques, d'éducation culturelle et artistique...

Les bibliothèques se doivent donc de mettre en place de nouveaux services, de s'adapter au rythme de vie de la population (ex. les nouveaux rythmes scolaires), de travailler sur la cohésion sociale en lien avec de multiples partenaires (accès aux nouvelles technologies, éducation des jeunes à la culture et aux médias...)

Le contexte régional

► Les bibliothèques municipales

CHIFFRES RÉGIONAUX CLÉS - 2015 : 1192 bibliothèques en Bretagne :

- 989 en Bretagne administrative,
- 203 en Loire-Atlantique.

Bibliothèques - Chiffres - juillet 2015

Département	Bibliothèques	Points lecture	Dépôts	TOTAL
22	157	31	57	245
29	153	39	35	227
35	193	43	28	264
56	116	74	63	253
44	125	70	8	203
Bretagne administrative	619	187	183	989
Bretagne 5 départements	744	257	191	1192

Les structures désignées ici comme «bibliothèques» regroupent les 3 types de bibliothèques répertoriées par l'ADBBDP dans les catégories «B1», «B2», et «B3» (bibliothèques municipales et relais).

► <http://www.adbdp.asso.fr/ancien/outils/bibliotheconomie/typologie-bib.htm>

En moyenne, 16,3 % des habitants sont inscrits dans une bibliothèque.

La surface moyenne par habitant est de 0,06 m² (chiffre identique à la moyenne nationale).

Concernant le personnel, on compte 5 558 ETPT et 7 974 bénévoles (il faut souligner que 783 établissements ont renseigné cette question).

En moyenne, une bibliothèque est ouverte au public pendant un peu moins de 8 h 30 par semaine et 3,5 jours par semaine.

Le budget moyen des bibliothèques est de 14 900 € par an, soit 303 € pour 100 habitants.

Le budget cumulé consacré à l'action culturelle (sur 745 établissements ayant renseigné cette question) est de 1,6 M €, soit une moyenne de 2 130 € par établissements.

► Les services communs de documentation

Sur les cinq services communs de documentation des universités de Bretagne, quatre nous ont communiqué leurs chiffres : Rennes 1, Rennes 2, Brest, Nantes (nous ne disposons pas de ceux de l'UBS Lorient-Vannes).

En moyenne annuellement :

- > Ils emploient 87 ETP ;
- > Comptent 17 685 lecteurs inscrits, 2 011 414 fréquentants ;
- > Prêtent 207 966 documents ;
- > Sont ouverts 57,75 h/semaine.
- > Leur budget d'acquisition documentaire (livres et périodiques) est de 1 000 000 € pour les trois SCD qui ont renseigné ce chiffre (Rennes 1, Rennes 2, Brest).
- > Leur budget d'acquisition de ressources numériques est de 894 608 € pour les trois SCD qui ont renseigné ce chiffre (Rennes 1, Rennes 2, Brest).

Ces derniers chiffres indiquent une **différence notable avec les autres types de bibliothèques** qui n'ont qu'une part très faible de ressources numériques.

Dans le secteur universitaire, et de la recherche, les ressources numériques sont devenues incontournables et surtout pèsent fortement sur les budgets d'acquisition.

► Les besoins exprimés par les bibliothécaires lors de l'état des lieux de 2009

- > un accompagnement dans la mise en place d'actions culturelles ;
- > des informations sur les enjeux professionnels et l'évolution du métier ;
- > des informations sur les différents types d'aides.

► Ce qui a été réalisé par Livre et lecture en Bretagne depuis 2008

Ces besoins sont très en lien avec les mutations évoquées plus haut. Nous avons donc accompagné les bibliothèques dans la réflexion mais aussi dans l'expérimentation, essentiellement sur deux axes : l'évolution des métiers et la mise en place de « nouveaux services ».

> Des journées professionnelles qui répondent aux besoins d'information, de partage d'expérience et de réflexion commune sur l'évolution nécessaire des bibliothèques.

> **Des ateliers** qui permettent de travailler sur l'offre de formation et la mise en place de formations (en partenariat avec le CNFPT), la promotion et l'acquisition de films « produits en Bretagne », une conservation partagée des périodiques...

> **Une lettre d'information mensuelle.**

> **Des publications** : Guide des formations (parution annuelle), Guide des initiatives (parution numérique mise à jour régulièrement).

Le rôle de **centre de ressources**, nourrit par un travail permanent de veille et une observation du secteur, est aujourd'hui reconnu par les bibliothèques qui sollicitent fréquemment Livre et lecture en Bretagne pour mettre en place des **temps d'échange, de partage d'expérience et de réflexion**.

Contrairement à d'autres secteurs de la chaîne du livre (la librairie et l'édition notamment) les bibliothèques répondent bien aux **accompagnements collectifs**. Cependant, la mise en place d'actions nouvelles (les résidences d'auteurs par exemple), pour lesquels les bibliothécaires ne sont pas formés, demande un accompagnement par projet.

Par ailleurs, il faut rappeler la **grande hétérogénéité des bibliothèques**, elles diffèrent par leur taille, leur situation géographique, la population qu'elles desservent... Elles ne peuvent donc pas toutes être accompagnées de la même manière.

Les professionnels peuvent aussi se sentir isolés, il a donc une demande importante de **mise en réseau**. Une mise en réseau qui favorise le partage d'expérience et facilite la mise en œuvre d'actions innovantes. Le *Guide des initiatives en Bibliothèque en Bretagne* réalisé en 2015, répond à ce besoin.

À noter que les actions mises en place en faveur des **publics éloignés et empêchés** ont particulièrement touchées les bibliothèques. C'est un axe qui se rajoute au deux prioritaires évoqués plus haut.

5. Les manifestations littéraires

Généralités

Par « manifestations littéraires » on désigne des événements de nature très différente par leurs formes, leurs durées, leurs financements, leurs objectifs...

Elles se caractérisent par un nécessaire partenariat au sein de la chaîne du livre, puisqu'elles associent des acteurs qui vont répondre à au moins deux objectifs principaux :

- > **Promouvoir la lecture et la littérature** (auprès de publics divers) ;
- > **Promouvoir le livre et sa diffusion** (commerciale et non commerciale).

Les manifestations littéraires constituent les seuls véritables lieux où se côtoie **l'interprofession**, à ce titre elles sont donc extrêmement importantes.

Elles attirent des publics qui ne fréquentent pas ou peu les autres « lieux du livre », voire ont peu de pratiques culturelles (cf. **publics éloignés**).

Elles contribuent grandement à **l'éducation artistique et culturelle**.

Elles sont parfois le volet visible d'une action pérenne et discrète à l'année.

Elles se sont multipliées ces dernières années dans toutes les régions, devenant ainsi des espaces essentiels pour les auteurs, les libraires, les médiateurs du livre...

Elles jouent un autre rôle dont on parle trop peu : elles **permettent aux auteurs de se rencontrer**, d'échanger, ce qui les conduit parfois à travailler ensemble (c'est notamment le cas dans le secteur de la BD ou du livre jeunesse).

Ce sont également des **lieux de croisement avec d'autres pratiques culturelles** ou disciplines artistiques (cf. Quai des bulles et Étonnants Voyageurs qui associent cinéma, littérature et bande dessinée).

Le contexte national

Le Centre national du livre soutient environ 80 manifestations dont deux en Bretagne (Quai des bulles et Étonnants voyageurs), ce qui représente une part faible de la totalité des manifestations littéraires (il est difficile d'avancer un chiffre précis mais le recensement réalisé par les structures régionales pour le livre fait apparaître plus de 1000 manifestations).

Depuis 2016, le CNL exige que les manifestations qu'il soutient rémunèrent les auteurs. Il s'agissait de répondre aux demandes des auteurs à qui il est demandé de plus en plus d'intervenir **au-delà de simple promotion de leurs livres**. (cf. la partie auteurs)

Cette exigence correspond à une **préconisation faite par toutes les structures régionales pour le livre** qui accompagnent notamment les organisateurs de manifestations littéraires dans la contractualisation entre les acteurs.

La plupart des manifestations sont portées par des associations, ou des municipalités (via la bibliothèque). Elles sont très largement financées par les collectivités (régions, départements, communes).

Le contexte régional

CHIFFRES RÉGIONAUX CLÉS - 2015 : 157 manifestations et événements littéraires en Bretagne :

- 139 en Bretagne administrative,
- 18 en Loire-Atlantique.

Il nous est aussi apparu très important de repérer les manifestations « non littéraires » mais qui comportent un volet livre et/ou littérature (ex. festival de Douarnenez).

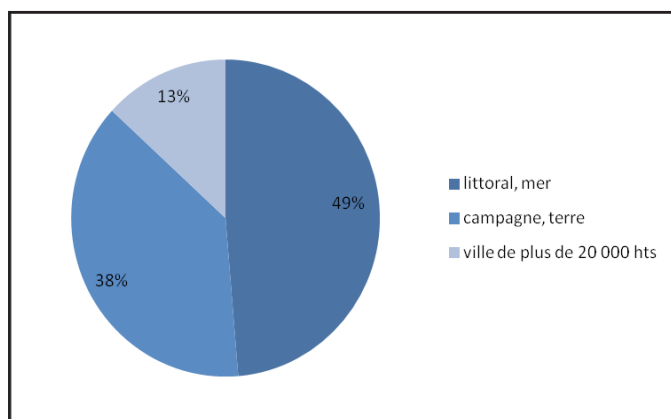
► Répartition par spécialité :

Quelques manifestations et salons affichent des thématiques qui sont sensiblement les mêmes. À quoi s'ajoutent une quarantaine de manifestations généralistes.

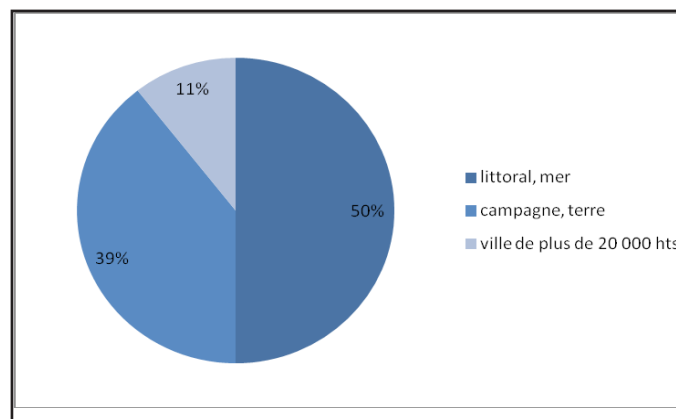
	2015	2016
Jeunesse	10	11
Polar, roman noir	6	6
Poésie	12	8 ↘
Petite édition, livre d'artiste	2	5 ↗

► Répartition zone rurale / urbaine

Bretagne historique



Bretagne administrative



► Évolutions des manifestations en Bretagne

> 53 manifestations et festivals de Bretagne ont plus de 10 ans (dont 14 en Loire-Atlantique),

> Presque la moitié des manifestations sont sur un week-end et plus :

- 74 manifestations, salons et festivals sont sur 2 jours et plus :
 - 28 manifestations sur 2 jours (dont 6 en Loire-Atlantique)
 - 46 sur 3 jours et plus (dont 10 en Loire-Atlantique)

- 4 grandes manifestations à plus de 300 000 euros de budgets :

Etonnants Voyageurs (Saint-Malo)
Quai des bulles (Saint-Malo)
Salon du livre de Vannes
Les Utopiales (Nantes)

- moins de projets de création de salons ou de festivals et davantage de biennales, en raison de la baisse des budgets de collectivités notamment (ex : le salon jeunesse de Questembert n'a pas lieu en 2016).

- les événements mis en place sont généralement plus courts (une 1/2 journée, une soirée) mais plus fréquents, ils s'inscrivent dans des cycles d'actions culturelles qui se déroulent sur plusieurs mois.

- l'importance des bénévoles : ces manifestations ne pourraient fonctionner sans l'implication de très nombreux bénévoles

> ex : Le salon Multiples à Morlaix : 25 bénévoles sur le week-end, soit 800 heures de travail bénévole au total,

> ex : 180 bénévoles mobilisés pour Étonnants voyageurs.

► Les souhaits exprimés par les organisateurs de manifestations littéraires lors de l'état des lieux de 2009

- > Aide à la communication ;
- > Informations sur les aides existantes ;
- > Conseils et évaluations ;
- > Aide à la formation.

► Ce qui a été réalisé par Livre et lecture en Bretagne depuis 2008

Les nombreux accompagnements d'organismes de manifestations littéraires réalisés par LLB depuis 2008, nous ont amené à constater **un manque de réflexion sur les objectifs** :

> les objectifs généraux (développer la lecture, soutenir la création contemporaine, animer le territoire, etc.),

> les objectifs artistiques (entendre les poètes d'aujourd'hui, découvrir l'édition de création, ou un champ littéraire particulier, permettre à des intellectuels de confronter leurs points de vue, d'échanger, favoriser les rencontres interdisciplinaires, etc.),

> les objectifs opérationnels (créer ou renforcer la dynamique locale de partenariat, toucher les publics les plus éloignés de l'écrit, etc.)

Le projet se limite souvent à une liste d'invités ou au choix d'une thématique, et parfois il n'y a pas de ligne éditoriale claire.

Par ailleurs, nous constatons dès 2008, que nombre de manifestations créées dans les années 90 devaient se réinterroger sur leur forme. La formule « salon », parce la plus simple à mettre en œuvre, est souvent choisie, les auteurs se retrouvent alignés derrière des tables dans l'attente d'un lecteur qui bien souvent ne les connaît pas.

> C'est la raison pour laquelle nous avons organisé chaque année de 2011 à 2014, une journée consacrée à l'évolution des manifestations littéraires. Nous y avons notamment abordé à chaque fois des sujets différents avec une constante cependant, la présence de médiateurs pour l'ouverture vers d'autres formes artistiques :

- L'ouverture vers d'autres formes artistiques (spectacle vivant, cinéma...) ;
- La mise en place d'un projet (implication des partenaires, des publics...) ;
- La communication ;
- La place des bénévoles...

> Par ailleurs, nous publions chaque année un *Guide des manifestations et événements littéraires* qui est diffusé à 3500 exemplaires auprès des bibliothécaires, libraires, auteurs, éditeurs, médiateurs du livre, et récemment de certains offices de tourisme.

6. Les publics empêchés et éloignés

Cette mission est une singularité de Livre et lecture en Bretagne en regard des autres structures régionales pour le livre. Elle pourrait apparaître comme marginale, cependant elle est centrale dans notre action. Il s'avère qu'une réflexion qui intègre les personnes les plus périphériques est profitable à tous.

Les expressions « publics éloignés » ou « publics empêchés » posent toujours question, et peuvent être source de malentendus. Cependant, nier la situation particulière de ces personnes, c'est les rendre invisibles, voire nier leur existence.

Dès 2008, cette mission a mis en avant quatre axes : les prisons, les hôpitaux, les handicaps, l'illettrisme. En 2010, une chargée de mission a été recrutée ce qui a permis de travailler à des projets sur le long terme. Il a un travail permanent de sensibilisation à faire, les freins sont nombreux (voire puissants) : ces personnes n'existent tout simplement pas aux yeux de nombreux acteurs, ou alors ils sont trop minoritaires et donc « coûteux ». Ce travail concerne toutes les formes d'éloignements et d'empêchements...

Lecture en prison

► Éléments de contexte

Quelques chiffres (pour la Bretagne, début 2016)

- > 7 prisons
- > 2500 personnes détenues
- > Selon les établissements, on compte de 80 à 850 détenus par établissements (chiffres fluctuants)
- > 95% des personnes détenues sont des hommes.

Les sept établissements pénitentiaires bretons

Les centres pénitentiaires sont réservés aux détenus condamnés, avec des peines plutôt longues.

Les maisons d'arrêt sont des établissements pour prévenus et peines courtes.

- > **Rennes** : un centre pénitentiaire pour femmes, et 2 hôpitaux-prison à Pontchaillou et Guillaume Régnier
- > **Vezein** : un centre pénitentiaire longues peines, et 2 maisons d'arrêt
- > **Saint-Brieuc** : une maison d'arrêt
- > **Saint-Malo** : une maison d'arrêt
- > **Vannes** : une maison d'arrêt
- > **Brest** : une maison d'arrêt (dont un quartier femmes et quartier mineurs)
- > **Ploemeur** : une maison d'arrêt et un centre pénitentiaire.

► La mission « Lecture/Justice » portée par Livre et lecture en Bretagne

Depuis 2009, Livre et lecture en Bretagne reçoit un financement de la DISP (Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires), dans le cadre du protocole d'accord Culture/Justice, pour assurer le suivi et l'accompagnement des bibliothèques des sept prisons de Bretagne.

> partenariat entre les bibliothèques locales et les prisons.

Des conventions ont été élaborées ou réactualisées qui stipulent une mise à disposition de documents et de personnels.

Par ailleurs, il s'agit d'accompagner les coordonnateurs culturels, tant sur la constitution de collections que sur la formation des détenus auxiliaires de bibliothèque.

> **informatisation des bibliothèques de prisons** (installation du logiciel PMB)

> **aide à la recherche de financements :**

Ainsi nous avons alerté (via la FILL) le CNL sur l'inadéquation de ses aides à l'égard des besoins des bibliothèques de prisons, ce qui a conduit le CNL à revoir son soutien à la lecture publique et à l'orienter « publics éloignés et empêchés ».

> Outre le « bon » fonctionnement des bibliothèques, Livre et lecture en Bretagne a mis en place **trois projets qui ont concerné les 7 prisons de Bretagne**.

- « **Embarquement pour Quai des bulles** » : 7 auteurs de BD ont été accueillis dans les 7 prisons de Bretagne en 2012 ;

- « **Échappées bulles** » en 2013 est une suite du projet précédent, il a consisté à mettre en place des ateliers de BD avec des auteurs dans 3 établissements pénitentiaires (Saint-Brieuc, Brest, Rennes) ;

- « **Quartier Livre** » qui a débuté en 2015 est toujours en cours. Il s'agit de mettre en place des espaces « facile à lire » dans les 7 prisons de Bretagne et d'accueillir en résidence un écrivain à la prison de Saint-Brieuc (en partenariat avec la bibliothèque de Saint-Brieuc).

Ces projets permettent de fédérer autour des bibliothèques divers « intervenants-prisons » qui n'ont que rarement l'occasion de travailler ensemble (coordonnateurs culturels, bibliothécaires, enseignants...).

> De nombreux acteurs interviennent en prison, y compris sur la partie « livre », nous avons donc mis en place **une lettre d'information électronique (la seule en France)**. Nous communiquons sur les actions menées dans les prisons mais également sur les ressources (dont celles qui sont en ligne sur notre site). Cette lettre est envoyée à 160 destinataires du réseau culture/justice, des contacts en Bretagne, et également en dehors de la région.

> **Autre projet mené : Des liseuses pour l'UHSI** (unité hospitalière sécurisée interrégionale) : une dizaine de liseuses sont mises à disposition des personnes détenues hospitalisées, et des contenus numériques sont prêtés par la BM de Rennes.

Lecture à l'hôpital

La mission « lecture à l'hôpital » était portée par la COBB depuis 2005, elle a été reprise par LLB en 2008. Elle s'inscrit dans le protocole d'accord ministère de la Santé/ministère de la Culture, représentés régionalement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Drac.

Cependant Livre et lecture en Bretagne ne perçoit pas de subvention de la part de l'ARS (sur modèle de lecture en prison). Par ailleurs, il n'y a pas de service dédié à la culture à l'ARS et très peu de coordonnateurs culturels dans tous les hôpitaux. La mise en place d'actions culturelles se fait donc **en fonction de la volonté de chaque établissement** et des moyens dont il dispose.

Le nombre important d'établissements de santé en Bretagne (environ 600) ne permet pas le travail de proximité que nous réalisons avec les prisons.

> **accompagnement de projets à la demande** : Bégard, Lanmeur, Perharidy (Roscoff), Cancale, Pontchaillou (Rennes), Saint-Nazaire...,

> **Exemple : à la Fondation Bon Sauveur de Bégard**, nous avons pu aider au développement d'une bibliothèque dans un espace dédié, et accompagner la construction d'un outil de lecture ambulant sur tandem : la Belle orange.

> **organisation d'une journée de sensibilisation** en 2010,

> **reprise et adaptation d'une lettre d'information électronique** mise en place à l'origine par la COBB.

Lecture et handicap

Livre et lecture en Bretagne ne peut pas être expert dans toutes les formes de handicaps, il s'agit donc de repérer les spécialistes, lieux ressources, expériences menées... le handicap est rarement inclus dans les projets, il est considéré au mieux comme étant une question à la marge.

Le travail consiste donc à envisager le handicap autrement, non comme un phénomène périphérique mais comme central. Le handicap est une probabilité pour chacun, il peut aussi être un état provisoire. Les projets qui considèrent le handicap sous cet angle emportent généralement l'adhésion de tous les publics. Nous défendons l'idée de l'inclusion, à savoir que les projets qui incluent les questions d'accessibilité profitent à tous.

Quelques actions menées :

> **Une journée de sensibilisation** en décembre 2012 ;

> **Le développement d'espaces dédiés à l'édition adaptée** sur les manifestations littéraires et dans les bibliothèques ;

> **Un groupe de travail régional « lecture et dyslexie »**, avec une expérimentation en cours auprès de collégiens (tests d'ouvrages) ;

> **Un groupe de travail « pictogrammes »** : une réflexion partagée autour de la signalétique en pictogrammes pour les bibliothèques publiques.

Prévention et lutte contre l'illettrisme

► Quelques chiffres

> **Nombre de personnes en situation d'illettrisme en France** : 2 500 000, soit 7% de la population adulte de 18 à 65 ans.

> **Nombre de personnes en situation d'illettrisme en Bretagne** : entre 150 000 et 200 000.

► Un plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Bretagne

Il a été signé le 30 novembre 2015 par la Région, l'État et l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI). Livre et lecture en Bretagne a été membre du comité de pilotage mis en place par la chargée de mission régionale de lutte contre l'illettrisme (Dominique Consille sous-préfète de Châteaulin) en 2014, et ainsi contribué à son élaboration.

► <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Bretagne/Mission-regionale>
 ► <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Actualites/Actualite-des-services-de-l-Etat/Entreprises-emploi-economie-et-finances-publiques/Emploi-Insertion/Signature-du-plan-regional-de-prevention-et-de-lutte-contre-l-illettrisme-PRLCI-le-30-novembre-2015>

> L'implication dans la lutte et la prévention de l'illettrisme de Livre et lecture en Bretagne est antérieure à ce plan puisque nous avons organisé en 2012 la **première journée régionale sur cette question**. Elle a permis de réunir 130 participants du secteur du livre et de la lecture, de l'action sociale, de la formation...

► <https://www.youtube.com/watch?v=5OzWJ3V1-sl>

> Nous avons également contribué à la **réflexion autour de la commande d'un film de sensibilisation** par la chargée de mission régionale de lutte contre l'illettrisme réalisé en 2013 par Marianne Bressy, intitulé « À la lettre ».

► <http://canope.ac-rennes.fr/node/340>

Cette sensibilisation a été importante pour pouvoir mettre en œuvre les premières actions, notamment le « **facile à lire** ».

► Le « facile à lire »

Un concept importé des pays du Nord de l'Europe, que nous avons introduit en Bretagne en 2012, avec l'appui de Bibliopass, avec qui nous avons d'abord constitué un kit « facile à lire », puis accompagné les acteurs dans le développement d'espaces « facile à lire » dédiés.

► <http://www.livrelecturebretagne.fr/le-kit-facile-a-lire/>
 ► <http://www.livrelecturebretagne.fr/les-espaces-facile-a-lire/>

Ce dispositif intègre une phase de sensibilisation puisqu'il s'agit, dans un premier temps, de repérer les freins pour les personnes les plus en difficulté avec la lecture. Cela suppose, bien évidemment, de bien appréhender la question de l'illettrisme très mal connue de manière générale.

C'est à partir de ces constats que le « facile à lire » peut être mis en place, puisqu'il faut non seulement **acquérir des ouvrages, travailler sur leur présentation et leur médiation mais aussi songer aux partenariats** qui vont permettre d'atteindre ces personnes.

On ne peut pas lutter contre l'illettrisme sans ces partenariats, sans un croisement des points de vue et une mutualisation des expériences et des compétences.

Livre et lecture en Bretagne n'intervient que sur le champ de la lecture « plaisir » et non sur l'apprentissage de la lecture. Il s'agit de trouver ou retrouver le plaisir de lire, de faire l'expérience d'une appropriation de l'écrit. La médiation est essentielle puisqu'elle permet de dédramatiser. La rencontre avec des textes passe d'abord par des rencontres humaines. La présence d'un écrivain motivé par ce type de médiation peut s'avérer très fructueuse.

> Nous en avons fait l'expérience avec la résidence de **Frédérique Niobey** dans le Nord Finistère qui s'inscrivait dans les mesures d'urgence du pacte d'avenir pour la Bretagne.



Livre et lecture en Bretagne

Établissement public de coopération culturelle

61, bd Villebois Mareuil - 35 000 RENNES
02 99 37 77 57 / contact@livrelecturebretagne.fr

Livre et
lecture

en Bretagne

Levrioù ha
lennadennoù